

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

20 ans d'expertise au service des solidarités et de la santé
Drees
STATISTIQUE PUBLIQUE



SEPTEMBRE
2018
NUMÉRO
1078

Une commune sur six a réalisé une analyse des besoins sociaux sur son territoire

Fin 2014, près d'une commune sur six a déjà réalisé une analyse des besoins sociaux (ABS) sur son territoire. Cet exercice, qui repose en partie sur l'observation des caractéristiques de la population pouvant relever de l'aide sociale, est moins répandu dans les petites communes que dans les grandes : 11 % des communes de moins de 1 500 habitants l'ont mis en œuvre contre 76 % de celles de plus de 30 000 habitants. Les analyses des besoins sociaux réalisées en 2014 ou avant couvrent ainsi un peu plus de la moitié de la population française. Parmi les communes ayant réalisé une ABS, une sur cinq l'a renouvelée tous les ans, la moitié ne l'a pas reconduite chaque année et un tiers n'en a fait qu'une seule. Les grandes et moyennes communes se tournent davantage vers des prestataires extérieurs que les petites communes qui internalisent complètement leur ABS.

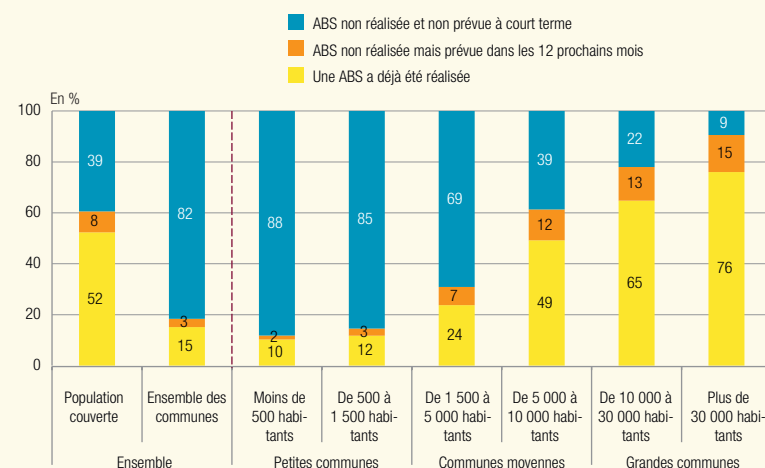
Sarah Abdouni (DREES)

Depuis 1995, tous les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) doivent réaliser annuellement une analyse des besoins sociaux¹. Cette démarche repose, d'une part, sur l'observation et l'analyse des caractéristiques de l'ensemble de la population pouvant relever des CCAS et CIAS (notamment les familles, les jeunes, les personnes âgées ou handicapées et celles en difficulté). Elle s'appuie, d'autre part, sur une évaluation des politiques et des actions sociales déjà mises en place. L'objectif de cette analyse est de permettre aux communes de se doter d'un outil d'aide à la décision et de pilotage de leurs politiques sociales.

Plus des deux tiers des grandes communes ont réalisé une ABS

Fin 2014, près d'une commune sur six a réalisé une ABS sur son territoire, couvrant

GRAPHIQUE 1
Répartition des communes en fonction de la réalisation d'une analyse des besoins sociaux



Champ • Communes de France métropolitaine et DROM hors Mayotte, situation au 31 décembre 2014.
Sources • DREES, enquête Action sociale des communes et intercommunalités (ASCO) ; Insee, Recensement de la population 2012, découpage géographique au 1^{er} janvier 2014.

1. Article R. 123-1 du CASE, révisé par le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016. À partir de 2016, l'ABS doit se faire obligatoirement au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux et non plus annuellement. En 2014, année de l'enquête, l'analyse des besoins sociaux est obligatoire tous les ans.

un peu plus de la moitié de la population française (*graphique 1*). Dans les petites communes, ces analyses sont peu fréquentes, alors qu'elles sont réalisées ou prévues dans la majorité des grandes communes. En effet, 11 % des communes de moins de 1 500 habitants ont élaboré une ABS et 3 % ont prévu de le faire dans les douze prochains mois, alors que 76 % des communes de plus de 30 000 habitants en ont réalisé une et 15 % la prévoient. De même, 65 % des communes de 10 000 à 30 000 habitants en ont déjà fait une et 13 % l'ont prévue dans l'année à venir.

Une commune disposant d'une ABS sur cinq l'actualise chaque année

Parmi les communes ayant déjà réalisé une ABS, une sur cinq l'a renouvelée chaque année, la moitié ne l'a pas reconduite tous les ans et un tiers n'en a établi qu'une seule (*tableau complémentaire A1*)². La majorité des communes l'ont élaborée en interne (services municipaux, établissements publics de coopération intercommunale [EPCI], CCAS, CIAS) et ont organisé des rencontres avec les partenaires (institutionnels et professionnels) ainsi qu'avec la population. En revanche, moins d'un tiers des rapports a fait l'objet d'une présentation en conseil municipal. La fréquence de l'ABS, la démarche choisie (externalisation, organisation de consultations formalisées) et la taille des communes sont fortement liées entre elles.

10 % des petites communes réalisant une analyse l'externalisent au moins en partie

Dans les petites communes menant une ABS chaque année (14 % de celles en ayant fait au moins une), celle-ci est toujours réalisée en interne (*tableau complémentaire A2*). Moins de la moitié des communes concernées ont organisé des rencontres formalisées avec les partenaires et la population (*tableau complémentaire A2.1*).

Parmi les petites communes ayant réalisé au moins une ABS, mais ne le faisant pas chaque année, 83 % l'ont fait en interne, 7 % l'ont externalisée (à un prestataire ou à une université) et 9 % ont opté pour une démarche mixte (interne et externe) [*tableau complémentaire A3*]. L'organisation de rencontres formalisées ou de consultation de la population est plus fréquente lorsque l'exercice est externalisé (*tableau complémentaire A3.1*).

Un quart des communes moyennes réalisant une analyse la renouvellent annuellement

Un quart des communes de 1 500 à 10 000 habitants réalisant une ABS la reconduisent tous les ans. Parmi ces communes, plus de 80 % le font en interne. Dans ce cas, elles sont près de 60 % à avoir organisé des rencontres formalisées avec les partenaires ou consulté la population pour sa réalisation.

Quand elles choisissent d'externaliser tout ou partie de la démarche (moins de 20 % des communes moyennes), elles sont plus nombreuses à avoir consulté les partenaires ou la population.

Parmi les communes moyennes ayant réalisé au moins une analyse mais ne l'ayant pas reproduite chaque année, un tiers choisit d'externaliser toute la démarche et 15 % une partie seulement.

Pour leur ABS, trois quarts des grandes villes consultent leurs partenaires ou la population

L'annualisation de l'ABS concerne un tiers des communes de plus de 10 000 habitants ayant déjà réalisé cet exercice (soit, en tout, une commune de plus de 10 000 habitants sur cinq). Elle est encore plus fréquente dans celles dépassant les 30 000 habitants (40 % de celles en ayant déjà réalisé une). Dans le cas d'une ABS annuelle, le recours à des prestataires ou à des universitaires est peu fréquent dans les communes de 10 000 à 30 000 habitants (7 %), alors qu'il est très répandu dans les communes de plus de 30 000 habitants (47 %). Quelle que soit la fréquence ou le degré d'externalisation de l'analyse des besoins sociaux, la consultation des partenaires ou de la population est effectuée par plus des trois quarts des grandes communes. ■

•••
2. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.

➔ POUR EN SAVOIR PLUS

- Des données complémentaires sur l'action sociale des communes et des intercommunalités (dont l'analyse des besoins sociaux) sont publiées sur le site www.data.drees.sante.gouv.fr, rubrique Aide et action sociale, Action sociale des communes et des intercommunalités.
- L'enquête ASCO sur le site Internet de la DREES : rubrique Études et statistiques, Open data, Aide et action sociale puis « L'enquête sur l'action sociale des communes et intercommunalités ».
- **Abdouni, S.** (2017, février). *En 2014, huit communes sur dix mènent une action sociale. Premiers résultats de l'enquête ASCO*. DREES, *Études et Résultats*, 995.
- **Havette, S., Molière, É., Moriceau, C.** (2014, septembre). *L'action sociale facultative des communes et des intercommunalités*. DREES, *Dossiers Solidarité Santé*, 56, 22-24.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaires de rédaction : Fabienne Brifault et Émilie Morin

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384